

Lanvéoc

Comcom. Le rapprochement avec Brest interroge

Le conseil municipal de Lanvéoc s'est réuni en mairie, ce mardi soir.

Fusion avec Brest Métropole. Gaëlle Dhennin, conseillère municipale et élue communautaire, a, en fin de réunion, interpellé ses collègues sur la proximité du vote relatif au rapprochement de la communauté des communes de la presqu'île avec Brest Métropole et de « l'indigeste documentation » qui leur a été remise. S'en est suivi un grand débat au cours duquel est souvent revenu une éventuelle demande de report de ce vote.

PLUi. Claire Chusseau, chargée de mission à la CCPCAM (Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime) pour le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), et Roger Lars, maire de Landévennec et chargé du PLUi habitat, sont venus présenter une nouvelle fois, avec Louis Ramoné, maire, le Projet d'aménage-

ment et de développement durable (PADD) et le PLUi. Des feuilles de route pour les 20 ans à venir en matière d'aménagement, d'urbanisation : « Regarder les dix communes dans leur ensemble et trouver les attractivités pour offrir un territoire organisé et structuré ». Claire Chusseau rappelant que l'ordre du jour était à l'économie d'espace, avec par exemple un minimum de quinze constructions par hectare. Ces dispositions sont très contraignantes et ne laissent aux communes qu'une marge de manœuvre étroite, répondent à l'unisson les deux maires.

Retraite. La directrice générale des services partant en retraite, les élus devaient de ce fait délibérer sur la création d'un poste temporaire d'activité. Ce poste concerne la période comprise entre le départ de la DGS (en congés) et sa mise à la retraite effective, période pendant laquelle c'est sa rempla-

cante qui assure la fonction.

En bref. Les élus étaient invités à un débat qui a fait ressortir notamment le problème de moyens de transport en presqu'île.

Les élus ont ensuite voté les tarifs communaux qui sont inchangés. L'heure n'est pas aux augmentations, « même si c'est difficile pour la commune », confiera le maire.

La commune décide d'adhérer à la convention CDG29 (Centre de gestion du Finistère) pour l'assurance couvrant la prévoyance des agents territoriaux. Elle participera à hauteur de 20€ par agent quelle que soit sa fonction.

Le maire a ensuite expliqué en détail le travail de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) de la CCPCAM, la commune de Lanvéoc étant concernée pour le transfert des charges relatives à l'espace nautique à la communauté des communes.